



PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 novembre 2010

Présidence: M. Frédéric TSCHUY

1. Appel: 85 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: CATTIN André, CHENEVARD Pierrette, GRAF Albert, JACKSON Brian, ROCHAT Blaise, VUILLEMIER Carole, WILLI Bernhard

Absents: JASHARI Hajriz, KIRCHNER Volker, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick

2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2010

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président modifie l'ordre du jour de la façon suivante:

- Le point 6 est supprimé, M. Tefik RASHITI n'ayant finalement pas démissionné du Conseil, il reste membre du Bureau en tant que Vice-Président, comme l'a confirmé un juriste du canton.
- Au point 7, l'élection à la COFIN est supprimée.
- Un point 10 bis est ajouté. Il s'agit du rapport N° 167 concernant une demande de crédit de CHF 50'031.- pour l'achat d'un véhicule léger pour le (SDIS)
- Une interpellation de M. Maurice GAY concernant le logement est ajoutée au point 27 bis
- Une interpellation de M. Robert JENEFSKY concernant la cour Francina est ajoutée au point 27 ter.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 13 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président a reçu une lettre de la Municipalité indiquant qu'elle souhaitait que des rapports de Commissions soient également traités lors de la séance du mois de décembre, habituellement réservée à l'étude du budget, ceci afin de lisser la charge de travail du Conseil en début d'année. Le Bureau étudiera cette proposition et M. le Président invite les responsables de Commissions à transmettre leurs rapports dès que possible.
- Le Bureau du Conseil a reçu les lettres de démission de Mme Marlyse GRAF-ZAUGG, Verts, Mme Marianne SÜESS, Verts, et M. Jean-Paul URSENBACHER, POP. M. le Président en donne lecture.
- La Commission traitant du rapport municipal concernant "L'objectif logement" s'étant divisée tardivement, il y a eu un quiproquo malheureux sur les signatures apposées au bas des deux rapports. Le rapport de majorité daté du 11 novembre 2010 fait foi.
- M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par la Municipalité au Président du Conseil d'Etat, M. Pascal Broulis, au sujet des apprentis sans-papiers.

5. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Brigitta COLOMB, du parti Indépendant, en remplacement de Mme Claudine CHRISTIN. Il lui souhaite la bienvenue.

6. Point supprimé

7. Election à la COGES

Suite à la démission du Conseil de M. Jean-Paul URSENBACHER, le POP présente Mme Nelly WUICHET à l'élection à la Commission de gestion.

Mme WUICHET est élue à l'unanimité.

8. Rapport N° 156 concernant la Villa Niedermeyer - Réponse à la motion de Mme Nelly Wuichet, aux postulats de Mme Denise Fonjallaz intitulé "Et pourquoi pas un backpacker à la maison Niedermeyer et de M. Jacky Colomb intitulé "Une nouvelle vocation pour la villa Niedermeyer et son parc" et à la pétition du groupement "Laissez les Rives".

Rapporteur : Mme Inès ABEYA

La discussion est ouverte.

M. Eric BIELER souligne que, contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport, le locataire ne devra pas mettre gratuitement à disposition les locaux d'exposition pendant 14 jours par an. Ce point ne figure pas dans la convention.

M. Inès ABEYA précise que la commission n'a pas vu la convention et le rapport est basé sur les dires du Municipal.

M. le Municipal Claude ULDRY reconnaît qu'il y a peut-être eu une erreur de sa part, mais précise que la convention pouvait être consultée au greffe.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 5 abstentions :

- d'accepter le rapport municipal N° 156 valant réponse
 - à la motion de Mme La Conseillère communale Nelly Wuichet
 - aux postulats de Mme La Conseillère communale Denise Fonjallaz « Et pourquoi pas un backpacker's à la Maison Niedermeyer ? » et de M. le Conseiller communal Jacky Colomb « Une nouvelle vocation pour la villa Niedermeyer et son parc » et
 - à la pétition du groupement « Laissez les Rives »

9. Rapport N° 163 concernant une demande de crédit de CHF 60'000.- en vue de la réalisation d'un addenda au plan de quartier pour le secteur Cortot-Cossy.

Rapporteur : M. Marc PRUDENTE

La discussion est ouverte.

Mme Chantal THUILLARD souligne la demande faite dans le rapport d'être particulièrement attentifs au maintien sur le site de logements d'utilité publique. Elle estime primordial que la Municipalité mette tout en œuvre pour que des conventions soient passées avec le propriétaire pour conserver au minimum un nombre identique de logements à prix abordables, voire de les développer. La volonté du propriétaire vise à augmenter les droits à bâtir de ses parcelles, celle de la Municipalité d'intensifier les zones à bâtir de notre cité pour juguler le grave problème du logement. C'est un point où les deux parties sont, semble-t-il, du même avis. Pour le reste, elle espère que la volonté d'intégrer les contraintes liées aux mixités sociales et générationnelles feront partie des tractations à venir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- en vue de la réalisation d'un addenda au plan de quartier pour le secteur « Cortot-Cossy » ;
2. d'imputer les frais d'étude de ce mandat au compte «Etude addenda PQ Cortot-Cossy».

10. Rapport N° 166 concernant la mise en place du Conseil d'établissement scolaire Nyon-Prangins.

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne de la répartition des personnes qui seront dans ce conseil d'établissement. Il estime qu'il sera difficile avec 40 personnes de faire quelque chose de constructif et il faudra vraisemblablement diviser ce conseil en commissions. D'autre part, il demande la suppression du point 3 des conclusions. Il pense que pour 3 séances par année, il n'est pas nécessaire d'avoir une personne travaillant à 20%. Le service social, qui a par ailleurs sensiblement augmenté ses effectifs récemment, devrait pouvoir assumer ce surcroît de travail. Il dépose l'amendement suivant :

- Le point 3 des décisions est supprimé

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Maurice GAY se demande, vu que Prangins a déjà signé le préavis, ce qui se passera si le point 3 est refusé.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise qu'il faudrait repasser devant le Conseil communal de Prangins. De plus, il rappelle que la très large consultation évoquée dans le rapport a permis, après 4 séances et un retour au sein des partis, de mettre le plus de monde d'accord. Mais rien n'empêche le Conseil de refuser ce point. Il précise que le Conseil d'établissement réunira 40 personnes pour une question de représentativité. Quant aux 0,2 % d'ETP, il précise qu'il ne s'agit pas de faire seulement 3 ou 4 séances, mais qu'en plus, l'article constitutionnel 63a va donner à l'avenir aux communes une très large importance dans l'organisation du parascolaire qui devra être organisé en étroite collaboration avec les conseils d'établissements. Ce pourcentage n'est donc pas exagéré.

M. Knut RUPPRECHT trouve surprenant cet amendement, car si on enlève ce point, l'entier des frais reviendrait à la commune de Nyon par le surplus de travail des services sociaux, alors que dans le préavis il s'agit d'un co-financement avec Prangins.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement à la majorité, 10 voix pour et 14 abstentions.

La discussion sur le rapport se poursuit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 3 avis contraires et 3 abstentions :

1. d'approuver le projet de règlement du conseil d'établissement de Nyon et Prangins,
2. d'instituer ledit conseil d'établissement avec la prochaine législature, en été 2011 ;
3. de doter le Service des affaires sociales, de l'éducation et de la jeunesse de la Commune de Nyon de 0.2 EPT supplémentaire, co-financé par la Commune de Nyon et la Commune de Prangins, pour garantir le secrétariat du futur conseil d'établissement dès janvier 2011.

10bis. Rapport N° 167 concernant le préavis N° 167 concernant la demande de crédit de CHF 50'031.- pour l'achat d'un véhicule léger pour le (SDIS).

Rapporteur : M. Dominique KARLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer un véhicule léger d'officier pour le SDIS par le modèle FORD KUGA.
2. d'accorder un crédit de CHF 50'031.- à la Municipalité pour financer l'achat d'un véhicule léger pour le SDIS, montant qui sera prélevé sur le fonds de réserve N° 9280-16 du service du feu.

11. Rapports N° 169 de majorité et de minorité concernant l'objectif logement : Réponse à la motion supra-partisane : "Pour que Nyon se dote d'une véritable politique du logement".

Rapporteurs : M. Guy-François THUILLARD pour le rapport de majorité
M. David SAUGY pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

Pour M. Jean-Claude MERMILLIOD, les commissaires qui signent le rapport de minorité craignent que l'achat de terrains par la collectivité ne fausse le marché de l'immobilier. Mais il faut bien constater qu'il est déjà totalement faussé par tous les spéculateurs qui agissent depuis de nombreuses années. La situation actuelle de pénurie de logements à prix abordable résulte en grande partie du mauvais fonctionnement du marché de l'immobilier, qui construit en majorité des logements de luxe, qui génèrent des profits importants. De même, le marché de l'emploi n'est pas capable de fournir un travail à tout le monde, ni même un salaire décent à ceux qui travaillent. Ce qui entraîne le recours à des subventions, que ce soit pour les loyers, pour les assurances ou des compléments sociaux. Finalement, il est maintenant clair aussi que le marché ne peut assurer la protection de l'environnement. Il pense comme Jean-Marie Harribey, professeur d'économie à l'Université de Bordeaux qu'il cite : « Le marché ne peut conduire à une solution collective optimale et la préservation des conditions de vie sur la terre sera le fruit d'une construction sociale consciente et non laissée au hasard ou aux caprices de la Bourse ». C'est pourquoi il devient indispensable de prendre des mesures favorables à la collectivité plutôt qu'aux investisseurs/spéculateurs. Pour contrer les effets néfastes du marché, il est nécessaire de s'assurer une meilleure maîtrise du foncier, afin de pouvoir construire des logements pour les familles plutôt que des appartements de haut standing. Le modèle de ville post-libérale issu des luttes de 1848, qui est celui qui est encore en vigueur, avec le partage des tâches entre le public et le privé, a montré ses limites, notamment en ce qui concerne le manque de logements bon marché. Les remèdes demeurent insuffisants : la crise du logement persiste et s'aggrave. Les initiatives visant à corriger les insuffisances du marché doivent être soutenues, c'est pourquoi il invite le Conseil à accepter le rapport No 169 « Objectif logement » de la Municipalité.

Pour M. Jacques HANHART, Nyon est située entre deux pôles économiques, certaines cités sont très fortes pour attirer des emplois, comme Genève ou Etoy, et déléguer les logements dans les communes avoisinantes. Si cela reste intéressant pour l'emploi, personne ne se préoccupe des logements, des écoles ou des infrastructures. Il ne pense pas que c'est à Nyon de couvrir les besoins de l'ensemble de l'arc lémanique et à compenser les manques des autres communes.

M. Christian PUHR se penche sur le rapport de minorité qui reproche à la Municipalité de ne pas faire de propositions. Toutefois, il ne voit pas non plus dans ce rapport de proposition concrète pour résoudre le problème de logement dans la région. Il suppose que les signataires de ce rapport préfèrent laisser faire et puiser dans l'aide individuelle au logement de manière à combler la différence entre ce que les gens sont capables de payer et le prix réel. Il s'agit de la formule idéale pour arriver au désastre, selon lui. Il relève, d'autre part, qu'à Gland, le parti libéral a déposé un postulat, invitant la Municipalité à étudier un plan d'action pour utiliser les surfaces à bâtir propriétés de la ville. Ce qui est en totale opposition avec les propositions du parti libéral de Nyon.

M. Jacques-Edouard CORNU se demande pourquoi Nyon devrait subir le surplus de population de la région qui nécessite des infrastructures supplémentaires. Il souhaite en connaître le coût.

Mme Stéphanie SCHMUTZ signale que le parti socialiste se prononcera en faveur du rapport de majorité. En effet, s'il ne faut pas construire des logements pour les personnes qui viennent de l'extérieur, il faut surtout penser aux jeunes nyonnais qui souhaitent quitter le logement de leurs parents et qui doivent quitter la ville, faute de pouvoir se loger. Raison pour laquelle les propositions faites par le rapport municipal, même s'il n'est pas parfait, a au moins l'intelligence de proposer un début de solution.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'il n'y a pas de volonté de construire beaucoup de logements supplémentaires sans besoin. Certaines zones, légalisées depuis la fin des années 40 existent, et si les propriétaires désirent construire, la Municipalité n'a pas les moyens de s'y opposer. Par contre, elle peut influencer sur le type de logements par le biais de plans de quartier et de règlements. La solution de M. David SAUGY d'étendre automatiquement le marché, peut fonctionner dans certains cas, mais dans le cas du logement, le système a ses limites. Même avec 10'000 logements supplémentaires, il y aura toujours le problème pour les jeunes et les aînés. Si on laisse les lois du marché fonctionner, il n'y aura que des PPE et des logements chers. Le rôle de l'autorité est d'intervenir pour corriger les règles du marché et avoir un certain nombre de logements qui correspondent au prix que peuvent payer des gens qui ont leur premier salaire. La pression économique sur Nyon est très forte. Laisser les seules lois économiques fonctionner ne suffira pas et demander que l'AIL permette de compenser des loyers très chers, c'est, à terme, faire en sorte que la commune doive payer beaucoup pour que les loyers restent chers, ce qui n'est pas une bonne solution non plus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le rapport de majorité avec 51 voix pour, 20 voix pour le rapport de minorité et 1 abstention et décide :

- d'accepter le rapport municipal N° 169 relatif à la réponse à la motion supra-partisane du 25 avril 2005, pour que Nyon se dote d'une véritable politique du logement.

12. Rapport N° 172 concernant la station d'épuration de l'Asse - Installation de traitement de l'air vicié - Demande de crédit d'étude de CHF 60'000.- HT.

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

M. Grégory DURAND signale que la commission de gestion a dû, à deux reprises, traiter des crédits supplémentaires (préavis N° 128 et 152) et à aucun moment il n'a été question de ce sujet. Il ne doute pas du problème, mais regrette le manque de communication. Il souhaite savoir s'il y aura d'autres frais par la suite sur cet objet.

M. Jacky COLOMB trouve qu'il faudrait consacrer un peu plus de largesse à cette étude car une seule option a été étudiée dans le traitement de ces odeurs. Seules les données techniques ont été étudiées, le choix semble déjà fait.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise au sujet des nouveaux frais que, lors de la commission qui a traité du choix du système de séchage des boues, il avait précisé que les filtres n'avaient pas encore été choisis, l'ampleur des rejets suite à ce séchage n'étant pas encore connue. Les filtres à charbon actif actuels ne sont pas efficaces et se bouchent très rapidement. Gland a opté pour un système plus onéreux qui incinérera les gaz puisque la STEP se trouve en zone d'habitation. A Nyon, la STEP se trouvant en zone industrielle, selon les normes en vigueur, le système de lavage des gaz avant filtrage est largement suffisant et permettra d'être en-dessous des normes. Beaucoup d'études et d'analyses ont été faites et le choix n'a pas été fait au hasard.

M. Jacky COLOMB conclut des explications de M. le Municipal qu'il y aura encore des odeurs. Or, des personnes travaillent dans cette zone et d'autres y habitent. Il faut également attribuer de l'importance aux personnes qui travaillent dans la zone.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions :

1. un crédit de CHF 60'000.- HT est accordé à la Municipalité pour l'étude de l'installation de traitement de l'air vicié de la station d'épuration de l'Asse,
2. le crédit de CHF 60'000.- HT sera porté au compte no 9143.12 « station d'épuration et collecteurs d'égouts », dépenses amortissables en 5 ans.

13. Préavis N° 178 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.

Rapporteur : M. Braulio MORA

La discussion est ouverte.

M. Jacques-Edouard CORNU souhaite savoir ce que veut dire dans le rapport (page 2) : "... la Municipalité espère pouvoir recourir davantage à des emprunts à court terme dont les taux d'intérêts sont inférieurs aux emprunts à court terme".

M. David SAUGY se demande ce qu'il va se passer, le délai de dépôt de l'arrêté d'imposition auprès du canton devant se faire impérativement avant le 3 novembre 2010. A priori, la discussion lui semble inutile, le taux devant être reconduit.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que le délai permet de facturer les contribuables, mais un délai supplémentaire a été demandé au canton. L'année prochaine, il faudra prévoir une séance extraordinaire début novembre ou anticiper cette séance. Toutefois, le vote va être considéré de toute façon.

Suite à la remarque de M. Cornu, M. Braulio MORA reconnaît qu'il fallait lire ... "inférieurs aux emprunts à long terme."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2011 tel que présenté par la Municipalité dans le cadre du préavis N° 178 du 13 septembre 2010 ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre le dit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

14. Rapport N° 181 concernant l'engagement de trois aspirants de police pour l'école 2011 dans le cadre de la réforme policière. Crédit de dépense de fonctionnement de CHF 470'400.-.

Rapporteur : Mme Josette GAILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. Un crédit de CHF 470'400.- est accordé à la Municipalité pour financer l'engagement de trois aspirants pour le Service de police ;
2. Ce montant sera porté en augmentation des comptes ci-dessous selon la répartition suivante :

Comptes 600.3011.00 – 600.3030.00 – 600.3040.00 – 600.3050.00	CHF 281'400.-
Compte 130.3091.03	CHF 144'000.-
Comptes 600.3112.00 – 600.3116.00.01	CHF 45'000.-

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat (motion transformée en postulat) du parti socialiste concernant la création d'un Parlement/Conseil de Jeunes en Ville de Nyon.

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 4 avis contraires et 2 abstentions :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Préavis N° 186 concernant le budget 2011 - Crédits d'extensions des Services industriels - Budget 2011 et prévisions 2012-2014 d'investissements.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Préavis N° 187 concernant une demande de crédit de CHF 590'000.- TTC pour la rénovation partielle du Centre aéré des Allévays comprenant : le remplacement de la production de chaleur et des fenêtres, la sécurisation de l'annexe, le réaménagement des sanitaires et la réfection partielle du couvert.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Préavis N° 188 concernant une demande de crédit de CHF 61'020.- TTC pour le changement d'une tondeuse frontale, d'un bac de ramassage et d'une unité de balayage pour gazon.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Préavis N° 189 concernant le temple de Nyon - Demande d'un crédit d'études de CHF 590'000.- TTC pour la restauration générale du monument.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 190 concernant la piscine de Colovray - demande d'un crédit de CHF 155'000.- TTC pour l'assainissement des filtres de traitement de l'eau des bassins.

Comme ces travaux doivent se dérouler hors de la saison de baignade, la Municipalité souhaite que la commission rapporte dès que possible.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Préavis N° 191 concernant les mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 244'500.- et d'une demande de crédit de dépenses de fonctionnement de CHF 550'600.-.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD : " Le préavis 191 aborde nombre de thèmes, mais il en est un qui mériterait d'être davantage développé : celui de la prévention contre la consommation abusive d'alcool. On pourrait en dire autant au sujet de la drogue, mais je me concentrerais sur l'alcool. Il est seulement fait mention d'une charte de collaboration avec les tenanciers d'établissements publics dans le but de préserver l'ordre et la tranquillité public. En effet, les incivilités qui ont lieu dans le quartier de Rive ont pour cause principale les excès de consommation d'alcool au pub: tapage nocturne, bris de verre, utilisation des coins de murs comme urinoir, vomissure, Avec l'augmentation du taux d'alcoolémie, la surestimation de soi et la désinhibition augmentent, jusqu'à perte de l'esprit critique sur ses actes.

Notons au passage que les documents du site « Addiction info suisse » (<http://www.sucht-info.ch/fr/faits-et-chiffres/alcool/>) indiquent que les vomissements surviennent pour des taux d'alcoolémie supérieurs à 2 ‰, ce qui donne une idée de l'état d'ébriété de certains consommateurs. Les habitants de Rive ont de plus en plus de mal à accepter ces incivilités qui perturbent durant les week-ends un quartier tranquille le reste de la semaine. La consommation d'alcool en dehors du pub, soit dans les parcs de Rive, laisse des traces bien visibles, qui, si elles ne sont pas aussi importantes que celles qui ont choqué à la plage il y a quelque temps, sont néanmoins gênantes. Ceci d'autant plus que les parcs ne sont pas nettoyés les samedi et dimanche matin. Les touristes et les habitants qui s'y promènent ont alors l'occasion d'apprécier l'étalage des restes et de marcher sur les nombreux tessons de verre brisé.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est en train de planifier une campagne originale sur l'alcool, dont le premier événement sera une semaine alcool, qui aura lieu du 21 au 29 mai 2011, campagne qui devrait débiter au niveau local. Il serait très souhaitable que la Municipalité suive le développement de ces préparatifs et s'associe à cette campagne. L'alcoolisme en Suisse coûte à la collectivité 6.7 milliard de francs, alors que les taxes ne lui rapportent que 390 millions. De plus, la moitié de l'alcool est consommé par seulement 12.5% de la population. Si les résultats de cette campagne ne devaient pas être à la hauteur des attentes, on pourrait alors envisager des mesures de restrictions de l'accès aux boissons alcoolisées en s'inspirant des mesures prises à Genève en 2005. Le rapport final publié en septembre 2010, intitulé « Evaluation des effets sur les intoxications alcooliques suite aux mesures visant à réduire le degré d'accessibilité à l'alcool dans le canton de Genève », montre (tableau 1, p. 20) que le taux (pour 1000) de diagnostics « intoxications alcooliques » pour les écoliers entre 10 et 15 ans est passé de 10.4 en 2005 à 2.3 en 2007, une baisse similaire a été constatée pour la tranche 16-19 ans : de 8.8 à 5.1. Par contre, il est inquiétant de lire dans ces chiffres que si le taux des écolières est passé de 17.3 à 5.3 dans la tranche 10-15 ans, il n'a pas bougé pour les 16-19 ans : 9.3 – 10.4, soit le double de celui des garçons.

Pour terminer, quelques chiffres donnés dans le document trouvé sur le site de « Addiction info suisse » concernant spécialement la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis des jeunes de 15 ans (http://www.addiction-info.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/Alcool_Tabac_Cannabis_hbsc.pdf).

L'intérêt que les parents portent aux activités de leurs enfants est un facteur important. En effet, lorsque les parents ne savent pas ce que les jeunes font durant leur temps libre, la proportion de jeunes qui se sont enivrés au moins une fois dans le mois précédent la date de l'enquête atteint 29.5%, tandis que lorsque les parents suivent les activités de leurs jeunes, cette proportion n'est que de 13.4%, soit moins de la moitié. La fréquence des sorties est aussi un facteur aggravant. Lorsque les jeunes sortent au moins 4 soirs par semaine, la proportion de jeunes qui se sont enivrés atteint presque 43% (42.7% exactement). Sans sous-estimer le fait que la consommation immodérée d'alcool est à la mode, surtout durant les fins de semaine, qu'elle résulte à la fois du désœuvrement et d'un processus d'auto-destruction, il y a un vrai problème d'éducation et de société qui dépasse le cadre de notre cité. Une partie des actions entreprises pour traiter les incivilités devraient être consacrée à cette problématique."

M. Gabrielle ETHENOZ-DAMOND demande à la commission de regarder si la machine à nettoyer les tags sur les bâtiments communaux, à l'usage des services de la commune, pourrait aussi servir aux propriétaires qui ont des murs taggués et qui ne savent pas forcément comment les nettoyer. Plus le tag est nettoyé vite, mieux c'est.

M. Jean BISCHOFBERGER : " Dans le préavis No.191 le groupe de travail de la Municipalité sur la question des caméras de vidéosurveillance se permet de faire des assertions basées sur des ouï-dires et des imprécisions. De signaler "des expériences vécues dans plusieurs villes du canton" où des caméras ont été installées comme indicatives "d'une diminution considérable d'incivilités" depuis leur installation, "qu'elles sont un bon outil de prévention, mais aussi d'investigation" etc. La Municipalité n'a certainement pas contacté les Municipalités d'Yverdon, de Morges, et de Renens, toutes trois, comme Nyon, à majorité de gauche. Celles-ci ont émis de sérieux doutes quant à l'efficacité de telles caméras, et notre Municipalité a probablement limité ses investigations aux seules Municipalités de droite qui veulent à tout prix justifier auprès de leurs administrés les dépenses considérables occasionnées par l'installation de ces caméras de vidéosurveillance. J'ai à ma disposition une étude factuelle entreprise au Royaume-Uni, pays s'il en est un, qui est soumis plus que tout autre à un système accru de caméras de vidéosurveillance (une pour 14 habitants). Chaque Anglais est, paraît-il, filmé plusieurs fois par jour, jusqu'à 36 fois même.. Je vous cite les conclusions de ce rapport : "...il existe une certitude: année après année, la vidéosurveillance provoque, en termes de lutte contre la criminalité, un vaste gaspillage d'argent public, ou pour reprendre les termes de M. Mick Neville, responsable des images et identifications et détections visuelles (VIIDO) de la police métropolitaine de Londres (Scotland Yard), "un fiasco complet".

Ce système n'augmente ni la dissuasion, ni ne prouve son efficacité comme instrument de détection. "... D'un côté, les capacités des caméras d'être les témoins d'incidents criminels devraient logiquement augmenter le nombre de crimes et délits ainsi enregistrés et de l'autre les caméras devraient dissuader les contrevenants d'agir et diminuer le nombre des crimes enregistrés". Une étude genevoise indique que, pendant les 24 mois durant lesquels a duré sa recherche, il a été quasi impossible de démontrer l'efficacité de la vidéosurveillance. Il ressort de cette étude que "pour démontrer l'efficacité dissuasive de la vidéosurveillance", bien qu'il soit "possible de mettre en regard le nombre de caméras installées et le nombre d'incivilités, un lien de causalité univoque entre ces deux séries de chiffres est pour le moins audacieux". La Municipalité d'Yverdon en vient aux mêmes conclusions. Pour ce qui est du renforcement du sentiment de sécurité de la population nyonnaise ou de la diminution du sentiment d'insécurité de cette même population, pléonasme utilisé dans le préavis 191, des doutes sont également émis. Il est facile de dire que l'opinion publique est en "général favorable à cette solution". Elle l'est peut-être pour autant qu'elle n'ait pas à mettre la main à son porte-monnaie. S'il était vraiment démontré que ce sentiment de sécurité était augmenté par l'installation de ces caméras, il faudrait en installer à chaque carrefour, à chaque coin de rue, à un prix astronomique. Les six points (devenus 5 si l'on enlève le pléonasme ci-dessus) que la Municipalité utilise pour défendre son projet, peuvent tous être démolis par leur contraire. Avant de passer à l'installation de vidéos caméras, la Municipalité a-t-elle planché sur son côté juridique, affectant la divulgation nécessaire de l'emplacement de chaque caméra, les mesures prises pour préserver la sphère privée des habitants, la durée de garde des données, le flou des images, etc. ?

J'aimerais terminer en indiquant que notre police nous démontre que ses interventions ont diminué depuis quelques années, ceci étant sans doute dû aux efforts coordonnés des différents acteurs de notre communauté, police, enseignants, éducateurs des rues, etc. liés à une responsabilisation des parents et de leurs enfants. Il faut aussi mentionner que le renforcement du climat d'insécurité fait partie de l'ordinaire d'un certain parti politique. Pour celui-là, il devient un jeu d'enfant d'exploiter un tel climat d'insécurité et souvent, hélas, les autres partis de droite, et même peut-être quelques-uns de mes amis de la plate-forme de gauche, se laissent engouffrer dans ce jeu politique dangereux pour la démocratie. Je demande à la commission qui planchera sur ce préavis, de le refuser et de demander à la Municipalité de mettre beaucoup de sérieux dans une étude renouvelée avant de demander aux habitants de Nyon de passer à la caisse. Il est surprenant de voir que les mêmes thuriféraires des diminutions d'impôts et des conseils judicieux du comment mieux économiser pour notre Municipalité se font les défenseurs d'une dépense arbitraire pour le plaisir de pouvoir reluquer vers une possible élection à cette même Municipalité en 2011."

M. François CALAME complète la demande de Mme Ethenoz-Damond et demande à la commission d'étudier la possibilité d'associer les propriétaires. Des communes ont fait des abonnements au mètre linéaire de façade pour travailler simultanément à la commune.

M. Christian UDASSE signale qu'à Bath, en Angleterre, les rues sont propres et il n'y a plus d'incivilités grâce à une multitude de caméras. D'autre part, expérience faite, les caméras peuvent également servir à venir en aide à des personnes en difficulté, notamment de santé.

M. Anthony LAMBE relève également que les caméras peuvent permettre d'intervenir plus rapidement lors d'attaque, grâce à la surveillance. Il espère que le problème sera abordé sans idées préconçues.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

22. Préavis N° 192 concernant une demande de crédit de CHF 2'853'705.- pour financer la participation de la Commune au fonds spécial affecté du Conseil régional : « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 ».

La Municipalité souhaite que la commission rapporte pour le Conseil du mois de janvier pour des questions de coordination avec les autres communes.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale que le secrétaire du Conseil Régional sera présent lors de la séance de la commission pour présenter le préavis. Il a été présenté dans les autres communes et le sujet est relativement complexe.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Préavis N° 193 concernant une demande de crédit de CHF 3'649'000.- TTC pour la construction d'une déchetterie intercommunale à l'Asse et pour la création de 1,5 poste supplémentaire (ouvriers professionnels).

La discussion est ouverte.

M. Grégory DURAND signale que la parti socialiste souhaite que les commissaires ne soient pas les mêmes que ceux qui ont travaillé sur le préavis précédent afin d'avoir un regard neuf.

M. Raymond CARRARD : " CHF 3'650'000.- pour une déchetterie censée répondre aux besoins de 25-30'000 habitants. Eh bien, sachez que nous allons chèrement la payer, cette déchetterie ! C'est en tous cas ce que je retire de la comparaison avec la déchetterie intercommunale de Neuchâtel qui a été conçue pour répondre aux besoins de 40'000 habitants. Pour cette déchetterie construite en 2003, le crédit voté se montait à 900'000.- francs.

Mais voici une autre comparaison avec, cette fois, une déchetterie qui n'est pas encore construite. Il s'agit du projet de déchetterie intercommunale de La Chaux-de-Fonds et du Locle. La Chaux-de-Fonds (37'400 habitants) a déjà une déchetterie jugée trop petite, mais qui restera en fonction et Le Locle (10'400 habitants) n'en a pas. Selon les autorités, la nouvelle déchetterie a été conçue pour répondre aux besoins de 35'000 habitants. Le crédit déjà voté par les 2 villes se monte à 1'200'000.- francs, soit 3 fois moins que le crédit demandé pour le projet nyonnais. Comment expliquer pareille différence de coût ? Je ne vais pas entrer dans le détail de la comparaison. Je constate seulement que, comme à Nyon, la déchetterie du Jura neuchâtelois sera construite sur un terrain non aménagé, qu'elle recevra toutes les sortes de déchets des ménages, que les zones de collecte seront couvertes et qu'elle sera équipée d'une réception. La grande différence avec le projet nyonnais est dans le dimensionnement prévu. Pour les Jurassiens neuchâtelois, la nouvelle déchetterie n'est pas destinée à drainer le collectage des déchets hors de la ville comme à Nyon. Bien qu'elle réponde aux besoins de plus d'habitants que chez nous, elle a été conçue plus modestement pour une raison simple : son rôle est seulement de compléter un dispositif de collectage urbain qui a été considérablement développé ces dernières années. En effet, dans la perspective d'introduire la taxe au sac en 2012 par décision cantonale, il a paru essentiel aux villes neuchâteloises d'investir pour que les habitants puissent se débarrasser de leurs déchets recyclables à proximité, sans devoir se déplacer en voiture.

Par exemple, pour le verre, La Chaux-de-Fonds offre aujourd'hui un point de collecte pour 860 habitants, Le Locle un pour 540, alors qu'à Nyon, nous n'en avons qu'un pour 2'100 habitants. Concrètement, pour un habitant de l'As-de-Pique, où il y a beaucoup de personnes âgées, cela signifie qu'il faut faire presque un kilomètre aller et retour pour déposer ses bouteilles. Ce manque de points de collecte à Nyon a une autre incidence chiffrable : aujourd'hui, le 44% du verre est collecté à la déchetterie de Bourgogne, alors qu'à Yverdon, la déchetterie n'en collecte que le 24%. Pour illustrer cette différence par rapport à Yverdon, sachez que cela représente au moins 150 tonnes de verre par année que les Nyonnais acheminent en voiture à la déchetterie, alors qu'ils auraient pu les déposer à pied avec un réseau de collectage développé comme à Yverdon.

En s'intéressant à la gestion des déchets des autres villes, on constate partout une même volonté de rendre le collectage des déchets proche des habitants. La collecte porte à porte et la multiplication des écopoints ne sont pas les seuls moyens. Lausanne et Renens ont par exemple adopté le concept de déchetterie mobile : ce n'est pas les gens qui doivent se déplacer à la déchetterie, c'est la déchetterie qui se déplace dans les quartiers. A Lausanne, la déchetterie mobile se déplace dans 28 quartiers. A Renens, ville grande comme Nyon, elle se déplace dans 6 endroits en ville, une fois par mois, le samedi matin ou un autre jour en fin de journée. Tous les types de déchets peuvent y être amenés et 2 employés sont à disposition pour informer et aider au tri.

Avec CHF 3'650'000.-, on peut faire autrement et beaucoup mieux dans l'intérêt de l'écologie et pour le bénéfice de tous nos concitoyens, motorisés ou non. Pour ce montant, je peux vous le garantir, on peut avoir non seulement une nouvelle déchetterie correctement dimensionnée, mais aussi un réseau de collectage exemplaire. Nous pourrions avoir 30 mini-déchetteries avec conteneurs enterrés, soit une pour 630 habitants, pour collecter le papier, le verre et les déchets organiques, ces trois types de déchets représentant le 95% des déchets recyclables produits par les ménages.

En nous représentant son projet de déchetterie, la Municipalité s'accroche à une vision villageoise de la gestion des déchets. J'espère qu'il se trouvera une majorité dans notre Conseil pour l'inviter à redimensionner son projet et à revoir son concept de collecte des déchets en s'inspirant de ce qui se fait de mieux ailleurs dans les villes. Cela me paraît indispensable si on a sincèrement l'intention de rendre la taxe au sac acceptable aux yeux de la population."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. Préavis N° 194 concernant l'Avenue de Bois-Bougy - Crédit de CHF 751'700.- TTC pour l'aménagement au droit de l'UEFA et de la Métairie par la construction d'un trottoir, d'un parking public et création d'un carrefour à feux à l'intersection Route de Genève - Avenue Bois-Bougy.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. Interpellation de M. François CALAME au sujet de la Grenette.

L'interpellation est soutenue par au moins 5 personnes.

26. Interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER au sujet de l'affichage.

L'interpellation est soutenue par au moins 5 personnes.

27. Proposition de MM. David SAUGY et Régis JOLY au sujet d'un nouveau règlement sur la gestion des déchets municipal

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR et les Verts ne voient pas le but précis de ce règlement qui est en fait un "copier-coller" du préavis de la Municipalité. Il est précisé que l'on ne parle pas de déchets organiques, or ce sont ceux qui coûtent le plus cher à l'élimination. En dehors du fait qu'il y a toujours en suspens la décision du Tribunal concernant le cas Romanel, ce projet n'apporte rien à ce dossier et il ne voit pas pourquoi il faudrait le renvoyer à la Municipalité.

M. Régis JOLY précise que l'objectif de cette proposition est de faire avancer les choses. La Municipalité est attendue par la Cour de droit administratif suite à un jugement sur un recours pour des taxes déchets non payées et cette proposition permet d'avoir une première base de discussion. Pour ce qui est du jugement du Tribunal, il est inexact de prétendre que ce jugement est attendu pour savoir quel type de taxe il implique, il permettra uniquement de savoir quel pourcentage de la taxe peut être affecté à l'impôt. On peut dès lors tout à fait décider du type de taxe que nous voulons, sans attendre cette décision.

M. Jacky COLOMB remarque que toute l'annexe au règlement a été supprimée. Or, c'est justement cette annexe et la répartition des taxes qui causaient problèmes. Il estime que c'est de cela que l'on doit parler.

M. Yves FROIDEVAUX ne comprend pas non plus la démarche, car les auteurs renvoient à la Municipalité les trois règlements types proposés par le canton, qui les a déjà. Elle devra de toute façon revenir avec un règlement et il ne voit pas comment cela ferait accélérer les choses. Si discussion il doit y avoir, ce serait en premier dans une commission.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie MM. Joly et Saugy pour leur proposition, mais à l'examen, cela s'avère un peu plus complexe. Cette proposition pourrait se révéler plutôt contre-productive. En effet, après consultation du service juridique des communes, qui dit qu'en premier lieu un règlement ne peut pas avoir des variantes, il faudrait donc revenir devant le Conseil avec trois projets. Si la Municipalité n'est pas d'accord avec ces règlements, et elle ne le sera pas, il manque notamment certains éléments, elle doit alors revenir avec un contre-projet. Si on veut vraiment que cette proposition soit constructive, M. le Syndic propose qu'elle soit transformée en postulat qui est moins contraignant, qui pourrait ensuite être directement adressé à la Municipalité. Cela évite également de perdre du temps à étudier la proposition en commission, ce qui empêcherait la Municipalité d'avancer dès la décision du TF connue.

MM. David SAUGY et Régis JOLY transforment leur proposition en postulat.

M. Guy-François THUILLARD propose de retirer le projet, ce qui serait plus simple et plus facile pour tout le monde.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 11 avis contraires et 9 abstentions de renvoyer le postulat directement à la Municipalité.

27bis. Interpellation de M. Maurice GAY intitulée "Quel objectif logement ?"

Texte en annexe.

27ter. Interpellation de M. Robert JENEFSKY concernant la cour Francina

Texte en annexe.

28. Communications municipales

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à Mme Josette GAILLE au sujet du coût des aménagements éphémères derrière la gare. Le coût se monte à CHF 190'000.- pris sur la soulte du préavis 83 de l'an 2000. Par contre, il n'est pas possible d'enlever les rails du Nyon-St-Cergue de l'autre côté de la gare avec la même enveloppe. Des solutions provisoires ont été envisagées, mais, après différents essais, il a été constaté qu'il est illusoire d'y faire du provisoire. Des offres ont été demandées pour divers moyens de les enlever et un préavis sera prochainement déposé pour le réaménagement de tout le secteur.

Il répond ensuite à M. André CATTIN concernant la problématique des taxes ordures avec Wincasa. La réponse de la CDAP était tombée le lendemain du dernier Conseil, elle a déjà été abondamment commentée.

M. le Municipal donne des explication à Mme Doris ULDRY au sujet du chemin de Bourgogne. Il rappelle que cette affaire date de fort longtemps et que, suite à des oppositions, la parcelle 1288 a dû être cédée pour permettre de justifier le nombre de mètres carrés construits dans le bâtiment. Or, le plan de quartier sur lequel figurait la place publique a été retiré afin d'éviter d'autres oppositions. Pour des raisons d'économies, cette idée a été abandonnée, un parking pour les habitants a été créé et des plantages de quartiers seront faits à la place. Il s'agit d'une évolution d'un PQ qui a été dans un sens de meilleure utilisation. Le PQ des Mangettes, comprenant également ce secteur, sera prochainement présenté.

Mme Doris ULDRY ne comprend pas ces explications et comment on peut changer un acte notarié. Il lui semblerait normal que la Municipalité informe le Conseil de tels changements dans un préavis. Sur le même sujet, M. Jacky COLOMB se demandait pourquoi le bâtiment n'avait pas été excavé et des commerces de proximité implantés. M. le Municipal lui signale qu'il n'a pas retrouvé les raisons de ce choix fait à cette époque. Il y avait sans doute une question de coût et la Municipalité d'alors a sans doute préféré construire plus de logements plutôt que des commerces.

M. le Municipal signale encore que le 14 décembre aura lieu la première séance d'information publique et démarche participative au sujet du PQ du Stand, suite à l'attribution du mandat à une coopérative. Lors du prochain Conseil un rapport détaillé sur l'évolution et le calendrier de ce PQ sera déposé. Concernant le quartier Pertemps-Usteri, il informe le Conseil qu'un rapport sera également fait pour le prochain Conseil. Diverses études ont été faites et la Municipalité va lancer un concours d'investisseurs.

Enfin, il répond encore à M. Braulio MORA au sujet du sentier de Prangins le long des voies CFF. Celui-ci sera sécurisé provisoirement et de plus amples informations seront données lors de la prochaine séance.

Mme la Municipale Monique BOSS signale qu'afin de célébrer la sortie d'une plaquette consacrée aux trois musées qui inclut également les 150 ans de la création du musée de Nyon, et les 30 ans de l'AMN, le musée historique des porcelaines organise un Noël au Château, public, le jeudi 16 décembre de 17h. à 20h. Un sapin de Noël sera installé dans la salle de réception. Un dossier de presse sera envoyé prochainement.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Braulio MORA et informe le Conseil que la Municipalité souhaite persister dans sa volonté que tout le monde utilise l'eau du robinet. Toutefois, une fontaine à eau intégrée dans le meuble à l'arrière de la salle aurait coûté environ CHF 12'000.- et la Municipalité a dû y renoncer. Au sujet du confort des Conseillers et la demande de tablettes pour les chaises, cela n'est plus possible pour des questions de place. Cette décision avait été prise d'entente entre la Municipalité d'alors et le Président du Conseil. Il donne également les détails en ce qui concerne le déménagement des locaux communaux, celui-ci débutera le 26 novembre avec le Syndic et SAG. Les autres suivront les jours d'après.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Braulio MORA au sujet du prix des cartes journalières des CFF. Elle informe le Conseil que ces cartes coûteront désormais CHF 50.- les vendredi, samedi et dimanche, et resteront à CHF 40.- les autres jours de la semaine. Elle espère que cela équilibrera peut-être un peu les demandes sur toute la semaine.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Régis JOLY concernant la patinoire. Celle-ci ouvrira ses portes du 19 novembre 2010 au 6 mars 2011. Elle sera ouverte tous les jours sauf le lundi. Une école de glace est à nouveau mise sur pied, tout comme la possibilité de la réserver pour des soirées privées. Dans le but de coordonner au mieux les travaux de mise en place et la saison de glace, plusieurs séances ont eu lieu avant le début du montage. Tous les services impliqués ainsi que des personnes du Hockey Club et du Club de l'Aviron étaient présents. Ces séances ont permis de clarifier tous les aspects techniques et éviter les frictions. L'Office des Sports prévoit un rapport chiffré et circonstancié sur les trois saisons dans le rapport de gestion.

M. le Municipal répond également à Mme Nelly WUICHET au sujet de la roulotte des Plantaz. Il rappelle qu'en 2004 la travailleuse sociale de proximité (TSP) précisait que les jeunes âgés de 14 à 17 ans n'avaient pas d'endroit spécifique pour passer leurs soirées, ils avaient dès lors tendance à se retrouver dans les caves et les entrées pour discuter. Leur présence dérangeante est à l'origine du projet. Accompagné de la TSP, une première charte sur les conditions d'utilisation a été signée en 2005 avec les 9 jeunes du quartier. La roulotte a alors été occupée par les mêmes jeunes durant 4 ans sous la responsabilité et le contrôle régulier des TSP. Après plusieurs années d'utilisation et les divers aléas indissociables de ce genre de projet (fermeture, recadrage, réouverture), les jeunes ayant grandi, une nouvelle équipe a souhaité en reprendre la responsabilité. Après une visite sur place du service des bâtiments et du SASEJ et une séance avec les jeunes, le SASEJ a accédé à leur demande de faire eux-mêmes les travaux (étanchéité, isolation). Les principaux travaux ont été faits au printemps 2010, mais ont été délaissés durant la période estivale. Les jeunes ayant laissé leurs déchets de chantier à l'extérieur de la roulotte, d'autres personnes ont laissé leurs déchets encombrants. Les TSP ont repris contact avec les jeunes afin de faire le point de la situation. Ils ont réaffirmé leur volonté d'assumer leurs responsabilités et de gérer la roulotte. Ils ont pris conscience et regretté ce laisser-aller. Leur demande est de terminer sans délai les travaux et de l'entretenir. Une nouvelle convention a été signée. Les travailleurs sociaux de proximité renforceront leur présence et feront de la prévention. Ils seront ainsi plus proches des jeunes. La roulotte sert de lien entre les professionnels de l'action sociale et les jeunes. Elle est un outil de travail pour rester en contact et effectuer un meilleur travail de prévention au même titre que les salles de sport. Le maintien d'un lieu de rencontre pour les jeunes identifiés et coachés par les TSP permet aussi de détecter les problèmes d'insertion ou d'intégration et d'intervenir à temps. Afin de permettre aux habitants du quartier de se rendre compte par eux-mêmes du travail accompli, des portes ouvertes seront organisées.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur l'interpellation de M. Maurice GAY au sujet du logement et signale qu'une transaction sera faite avec une autre entreprise sur le bâtiment de la Romande Energie. Il reconnaît que l'endroit de cette zone pourrait être très utile pour le développement de logements ou d'affectation d'utilité publique. Le problème est qu'un terrain en zone industrielle vaut entre CHF 250.- et 300.- le m². En zone de logements, le prix est de CHF 1000.- m², tout le monde a donc intérêt à ce que l'on change sa zone. En le faisant, les entrepreneurs et industries n'auraient alors plus accès à des terrains à prix abordables. Une réponse plus large sera donnée lors de la prochaine séance.

M. le Syndic répond toujours à M. Maurice GAY sur les nouvelles charges liées à la nouvelle UAPE et la reprise de l'accueil familial de l'Association Asse-Boiron. Certains Municipaux ayant été nommément blâmés, il rappelle à M. Gay qu'il n'a pas le privilège de décerner des blâmes à quiconque. Par ailleurs, la Municipalité assume collégalement ses actes et par conséquent ses éventuelles erreurs. Il n'y a dès lors aucune raison de personnaliser le sujet. M. le Syndic regrette que le Conseiller Gay, faisant partie de la COFIN, ait utilisé la tribune du Conseil pour faire état de son opposition à la manière de faire de la Municipalité. Il rappelle que cette commission était informée des soucis de l'Exécutif quant au mode de financement en question. Il était convenu qu'un crédit supplémentaire serait demandé par la Municipalité si les charges devaient dépasser les CHF 30'000.- de compétence municipale. Ceci dit, la Municipalité ne remet pas en question la loi sur la comptabilité des communes et que tout dépassement des charges est à annoncer en plénum. Pour les crédits supplémentaires, ils sont proposés pour tous les dépassements de charges, et s'il y a des recettes corrélées, elles sont indiquées dans le texte. Dans le cas précis, la Municipalité a pris la décision de ne pas travailler via préavis d'urgence ou via crédit supplémentaire, l'été dernier. Les décisions prises par l'Exécutif ont dû prendre en compte les risques, les enjeux et les spécificités du dossier. La Municipalité devait décider dans l'urgence et il n'était pas possible de solliciter le Conseil communal dans les temps. En effet, les structures auraient déjà été en place au moment de l'examen du préavis par le Conseil.

Sur les arguments présentés par la SASEJ, attendre la décision du Conseil n'aurait pas permis de réaliser les projets. Un délai aurait eu pour conséquence de devoir y renoncer et que tout le monde admettra que c'eût été une erreur. Il était impensable de ne pas répondre à la demande urgente de parents qui ne savaient plus à quel saint se vouer pour faire garder leurs enfants. Le point sensible concernait la création de postes de travail sans que ceux-ci soient validés soit par des préavis, soit par le budget. S'agissant des aspects financiers, le SASEJ n'a pas présenté de demande dans le préavis de la première série de crédits supplémentaires, faute de chiffres précis. Cette demande fera partie de la seconde série. En attendant ce préavis, la Municipalité a estimé nécessaire d'informer la COFIN de ces éléments. En conclusion, la Municipalité est d'accord avec les remarques de l'intervenant, mais regrette la forme. La Municipalité admet qu'elle aurait pu faire autrement pour être parfaitement dans les règles, mais espère que le caractère d'urgence et surtout la finalité de la dépense, entièrement compensée, rend cette manière de faire acceptable.

29. Divers et propositions individuelles

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND informe le Conseil que cette séance de novembre est, pour elle, une date anniversaire. Cela fait 50 ans qu'elle siège et prend part aux séances du Conseil, toujours avec le même intérêt. Pour marquer cette date, elle a le plaisir d'offrir son livre de souvenirs d'ouvrière de poterie. Elle est chaleureusement applaudie et fleurie.

Mme Doris ULDRY souhaite que la direction des principaux axes de la ville soit indiquée aux abords de la gare, afin que les gens de passage puissent plus aisément s'orienter. Elle demande également que le carrefour av. des Eules – rte de Signy soit équipé d'un plus grand rond-point ou pour le moins réaménagé, afin d'éviter que les voitures aillent tout droit.

Mme Inès ABEYA constate que le 1er prix du développement durable récompense un projet certes sympathique, mais qui ne correspond pas à un besoin et dont elle cherche toujours l'aspect écologique. D'autres projets, à l'aspect plus écologique, auraient mérité une reconnaissance.

Mme Inès ABEYA regrette les changements effectués dans le parking en bas de la Vy-Creuse. Il est désormais d'un accès difficile et si l'on ne trouve pas de place, il faut en ressortir en marche arrière, ce qui n'est pas sans danger.

M. Maurice GAY a vu le rhinocéros au bord du lac et trouve la corne de l'animal très pointue et proéminente. Il espère qu'il n'y aura pas d'accident avec des enfants qui viendraient jouer sur l'animal.

M. Tefik RASHITI précise que tout ce qui a été dit à son sujet dans la presse était correct. Toutefois, il signale que le nouveau parti La Gauche, section vaudoise, a été créé le 10 novembre 2010 et qu'il a la liberté de créer une section locale et qu'il peut siéger sous cette étiquette. Il reste à disposition pour siéger dans des commissions extra-parlementaires.

M. Christian PUHR rappelle qu'il a déjà signalé à plusieurs reprises qu'il fallait égaliser le sol à la sortie du passage CFF derrière la gare, de grosses flaques d'eau se formant les jours de fortes pluies. Rien n'a été entrepris, malgré les promesses faites par le Municipal en charge.

M. Christian PUHR est très surpris de constater que toute la végétation au bas de la route de St-Cergue a été coupée à côté de l'immeuble en construction. Il suppose que la commission des arbres a été consultée, mais il souhaite connaître la suite de cette zone maintenant complètement défrichée.

Sur le même sujet, M. Christian UDASSE parle de désastre. Il remarque que l'année 2010 a été prolifique dans l'abattage d'arbres dans la commune. A ce jour, il n'y a pratiquement plus d'arbres et par conséquent un taux de chlorophylle qui tend vers zéro et un taux de CO2 qui augmente. Il demande ce que la Municipalité pense faire pour remplacer les arbres abattus. Il demande s'il existe un règlement comme à Genève.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS rappelle que le défrichement qui a eu lieu était subordonné à une autorisation cantonale dans le cadre du plan de quartier Morâche, et que ces arbres se trouvaient sur l'emplacement du bâtiment no. 5 qui va se construire. Les propriétaires vont démarrer les travaux. Ils doivent maintenant enlever la terre arable et faire des fouilles et d'ici le mois de mars, la construction proprement dite va commencer. Le permis de construire a été délivré. Le permis de défricher a été donné par le canton. Ces arbres seront remplacés ailleurs, le long du Boiron notamment.

Mme Josette GAILLE est stupéfaite par la réponse de M. le Municipal Claude DUPERTUIS concernant l'aménagement derrière la gare. Dire que l'argent provient d'un préavis datant de plus de 10 ans est tout simplement incroyable. Elle sait que la Municipalité a la possibilité de ne pas boucler les préavis quand il reste de l'argent à dépenser ou de demander une rallonge si nécessaire. Elle demande à la commission de gestion d'intervenir pour faire boucler les préavis dans un délai raisonnable, même s'il reste de l'argent à dépenser.

M. Guy-François THUILLARD est satisfait de la réponse de M. le Syndic à l'interpellation de M. Gay. Toutefois, il estime qu'il y a des choses que l'on ne peut pas dire, comme dire qu'il faut respecter la liberté individuelle pour tout le monde. La liberté n'est justement pas donnée à tous, notamment concernant le choix d'un logement. Il y a 19 appartements de libres à Nyon et cela ne va pas en s'arrangeant, ce qui nous permet de constater que le marché ne fonctionne absolument pas. Il pense qu'il existe d'autres propositions à faire et il lui reproche de lancer de grandes idées. Il constate que la Municipalité fait des propositions, que des pistes de réflexions existent et il trouve curieux que certaines personnes se permettent de faire des remarques concernant le marché du logement.

A 23h. 47, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : La Secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

Annexes : - Liste des commissions
- Interpellation de M. Maurice GAY
- Interpellation de M. Robert JENEFSKY